



NAO 2025

Nos Revendications



Salaires

+ 5%

- Une augmentation de salaire tenant compte de l'évolution de l'inflation, de l'augmentation du SMIC intervenue en novembre 2024, ainsi que des mesures visant à améliorer le pouvoir d'achat des salariés.
- Au 1er Janvier 2025
- Mise en place d'une clause de revoyure
- Harmonisation des salaires chauffeurs

Primes

- Augmentation à Hauteur de 5%

Création d'une nouvelle tranche entre 20 et 45 Kms

- Ticket Restaurant : Augmentation de la participation employeur

Prime de panier +5%

Ticket restaurant +5%

Participation à la cantine +5%

Laisser le choix entre le panier et le ticket restaurant

- Prime de Productivité : 25% du salaire Brut de référence sur tous les entrepôts
- Prime Vacances : Revalorisation à 1500€ pour tous.
- Prime surgelé « Grand Froid » : Revalorisation de 15€
- Création d'une prime « Froid positif » et personnels travaillant à l'extérieur 5€/Jour
- Création d'une prime de production pour les chefs d'équipes et les EP, sur la moyenne de leur équipe.
- Prise en charge à hauteur de 75% sur les titres d'abonnements aux transports publics.
- Prime écrêtage : Mise en place d'une prime d'écrêtage de 100€.





Primes

- Prime de partage et de la valeur : 1000 €
- Prime de productivité pour les réceptionnaires et pour les Agreeurs
- Prime d'astreinte :

PRIME ASTREINTE		Astreinte incluant un jour férié
Astreinte d'une journée 24h	30 €	100 €
Astreinte d'un week end	60 €	150 €
Astreinte d'une semaine (Week end compris)	180 €	200 €

- Mobilité Durable vélo / trottinette = Jusqu'à 27km par mois = allocation forfaitaire de 8€. Et plus si plus de kms avec un max à 800€ / an
- Prime Tuteur : Augmentation de 10%
- Prime d'accompagnement nouvel arrivant : 150€

Augmentation du pouvoir d'achat

• La remise sur achat : Carte Pass

Pérennisation du paiement de la carte Salarié + conjoint

Augmentation de la remise à 15% toute l'année

Bénéficiaire des 10% supplémentaires sur le mois de décembre et pérennisation.

Comment faire bénéficier la personne non éligible à la carte pass, des avantages salariés ? Voir une carte de fidélité salarié Carrefour

Remise dans tous les formats de magasins intégrés et Franchisés pour le carburant.

Augmenter le plafond à 15000€

- Monétisation CET : Pérennisation
- Mise en place d'une prime de remplacement

Dès le premier jour du remplacement à tous niveaux et pour tout ou partie de son travail (inclus les niveaux 7 et 8)

- Mise en place d'une enveloppe Booster de 200000€

Afin de réduire les inégalités de rémunération dans différents postes.

Possibilité de faire des prêts à taux 0% pour l'achat d'une voiture électrique pour venir travailler

- Augmentation des PIECS : Passage à 42h de PIEC.

Redistribution des PIECS non versés aux salariés toujours présents pour récompenser la présence. Permettre aux cadres d'avoir des PIECS

- Augmentation du fonds social : 500000€
- Cadeau Fin d'année : Carte cadeau de 100€ pour tous les salariés
- Création d'une prime de ponctualité
- CLARIFICATION DU CALCUL DE LA PRIME ANNUELLE





Récompenser l'ancienneté

- **Le congé supplémentaire d'ancienneté :**

Au bout de 5 ans d'ancienneté : 1 jour

Au bout de 10 ans d'ancienneté : 2 jours

Au bout de 15 ans d'ancienneté : 3 jours

Au bout de 20 ans d'ancienneté : 5 jours

Au bout de 25 ans d'ancienneté : 6 jours

Au bout de 30 ans d'ancienneté : 7 jours

Au bout de 35 ans d'ancienneté : 8 jours

Des paliers supplémentaires dûs au rallongement du départ en retraite.



- Mise en place d'une prime d'ancienneté.
- Revalorisation des médailles du travail de 10%

Travail et Santé

- Pérennisation des horaires aménagés pour les couples divorcés en garde partagée pendant 6 mois renouvelable chaque année.
- Evènements familiaux : Demande des jours pour les proches aidants entre 3 et 5 jours.
- Suppression du travail du samedi dans tous les entrepôts où cela est possible.
- Jours d'évènements familiaux supplémentaires quand le lieu de décès > 5000 kms
- Bornes électriques obligatoires dans tous les parkings.
- 1 jour de télétravail supplémentaire pour les Plus de 55 ans
- 1 jour supplémentaire pour les enfants malades
- RC Nuit : Transfert en heures : + 37heures = 1h de RCN. Le salarié de nuit bénéficiera toutes les 37h d'une 1 heure de RCN avec un plafond de 28 heures par an.
- Crèche : Mettre en place des micro crèches pour pallier à l'absentéisme
- Mettre en place des Coachs sportifs dans tous les entrepôts
- Permettre des repas d'équipes pour créer de la cohésion





Réduire les inégalités



- Passage des Responsables de service en Niveau 6
- Passage de tous les Approvisionneurs en Niveau 6 (Même les 2 salariés en niveau 4)
- Pour les Employés Principaux : Demande une revalorisation de leurs statuts
- Demande de revoir les statuts des salariés du service clients par rapport à leur charge de travail créer un niveau 4C.
- Demande une réouverture de l'accord relatif à l'harmonisation du temps de travail des agents de maîtrise et des cadres car l'accord n'est pas respecté.
- Demande que la subrogation et les jours de carence des arrêts maladie soit identique pour tous les salariés sans discrimination, et identique à l'accident de travail
- Permettre aux CDD d'avoir les PIECS, les SECU et le CET
- Passage du niveau 3 pour les préparateurs de plus de 10 ans.
- Temps d'habillage : En temps de repos supplémentaire (hors marée et surgeles)

Compte Epargne Temps - CET



- CET employé (s) : placement de 5 jours RTT/an et 6 CP.
- JRTT encadrement : A mettre en automatique dans le CET quand ils ne sont pas pris, ce sont des heures effectuées, impossible de les perdre.

La Délégation FO



LENEUTRE CHRISTIAN



Freddy Boulet



Nicolas GARDET



NATHALIE DENIS